

Déclaration liminaire CAP stagiairisation/titularisation du 13 juillet 2021

CAP stagiairisation/titularisation du 13 juillet 2021

La CAP relative à la stagiairisation de la promotion CPIP 25 et à la titularisation de la promotion CPIP 24 se tient aujourd'hui.

A cause d'une politique ACTION/REACTION, liée à la commission d'actes abjects, les SPIP ont été, ces derniers mois, encore une fois, au cœur de la rubrique « faits divers » des médias : les conséquences sur l'organisation des services et la prise en charge de notre public ont été désastreuses ! Ici et là, des DFSPiP ou des DI ont mis en place des notes en dehors de tout dialogue social et sans examen préalable en CT !

C'est dans ce climat social difficile, lié aux exigences de l'Administration qui se montre toujours de plus en plus oppressante envers ses personnels exerçant dans les SPIP, que les élèves et stagiaires CPIP ont effectué leurs stages.

A l'ENAP, leur formation a été fortement impactée par la situation sanitaire rendant leurs périodes de présence sur site extrêmement anxiogènes. La promo 24, tout particulièrement, a été lourdement exposée : il a été compliqué pour un grand nombre d'entre eux de suivre une formation sereine, en stage comme sur site et un grand nombre d'entre eux nous ont fait part de leur inquiétude face à la détresse psychologique manifestée par certains de leurs camarades. La plupart du temps, ces difficultés étaient directement liées aux conditions de séjour sur le site de l'ENAP : amphithéâtres dits de « sensibilisation », distanciel chaotique depuis les chambres de l'ENAP, présentiel non justifié au vu du contenu pédagogique, isolement lié à la situation sanitaire, injonction aux tests massifs... Nous continuerons à dénoncer le traitement infantilisant de l'Ecole qui exige que les élèves/stagiaires soient réglementés 24h sur 24h dès lors qu'ils se retrouvent sur site.

La CGTIP attend qu'un véritable travail de fond soit mené sur les formations initiales : une refonte du livret de formation est absolument nécessaire pour qu'enfin l'égalité professionnelle femme/homme ne reste pas de la pure rhétorique ! Chaque année, les femmes élèves et stagiaires de tout corps et particulièrement les corps fortement féminisés, sont contraintes de faire des choix au détriment de leur situation professionnelle et subissent un séquençage inadapté de leur formation. L'égalité femme/homme ne se résume pas à l'obtention d'un label AFNOR, elle doit être pleinement intégrée au parcours de scolarité.

Au-delà de l'égalité professionnelle, la CGTIP constate avec inquiétude qu'à moins de deux mois de l'entrée en formation de la promotion de CPIP recrutée sur titre leur livret de formation n'a toujours pas été finalisé. Depuis plusieurs mois, notre OS a sollicité la DAP comme l'ENAP pour être associée à ce travail : toujours pas de réponse et la formation va démarrer en septembre !

Malgré nos demandes (audiences régulières avec la direction de l'ENAP, rencontre de la DRH) nous n'avons eu aucun retour sur la date de tenue de la commission d'étude des demandes de dérogations pour la stagiairisation (compétence pleine et entière de la direction de l'ENAP).

Nous avons demandé à ce que les critères soient officiellement donnés et la réponse est restée évasive et générale. Le poisson a bien été noyé ! Nous renouvelons ici notre demande d'être tenus informés du nombre de demandes de dérogations, de matérialiser par une rencontre un échange en amont avec notre OS pour évoquer des situations individuelles, et une communication officielle des affectations dérogatoires : nous souhaitons que toute la transparence soit faite sur l'octroi de ces dérogations.

De la même manière, malgré nos demandes, nous n'avons pas été associés au processus d'affectation dérogatoire au niveau de la titularisation. Nous demandons que soit appliqué la même procédure que pour les stagiairisations. Nous voulons que les avis donnés par l'ENAP à la DAP soient communiqués aux OS siégeant en CAP afin d'avoir une base d'échange au moment de la CAP, avant même que les affectations dérogatoires ne soient décidées et que la communication des résultats aux futurs titulaires soit faite à l'issue de la CAP compétente.

Il est absolument anormal que des personnels bénéficient d'une dérogation et soient écartés de la procédure d'affectation classique sans que la CAP compétente ait un droit de regard.

Les conséquences sur la mobilité ne sont pas à négliger.

A cela s'ajoute le recours systématique aux personnels contractuels alors que des renforts de titulaires sont absolument nécessaires au vu de nos missions. Ce mode de recrutement interroge et à plusieurs titres : comment penser avec sérieux qu'une formation accélérée de quelques jours et quelques RDV en doublure puissent suffire pour lancer dans l'arène des contractuels CPIP sur les terrains ? Pourquoi alors s'obstiner à organiser deux années de formation initiale pour les CPIP ? Est-il normal que sur de nombreux services carencés fortement attendus par les titulaires, autant de personnels contractuels soient recrutés ? Quand l'administration mettra-t-elle fin à la précarité professionnelle et financière de ces mêmes collègues contractuels ? Jusqu'où irons-nous dans le mécanisme de dévalorisation de notre métier ? Quand cessera la casse du service public pénitentiaire ?

Il est temps que l'opacité fasse place à la transparence !

Les élèves, les stagiaires et les titulaires, qui les accompagnent sur les terrains, doivent être tenus informés de façon claire sur les règles et les critères objectifs déterminés par l'Ecole comme par la DAP, durant les deux années de formation !

La CGTIP ne lâchera jamais sur ces questions fondamentales car nous nous devons de garantir l'équité de traitement de l'entrée à l'Ecole à la titularisation !

Montreuil, le 13 juillet 2021.

Les Elus CAP.

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>